

LE COURRIER DU COMMERCE

JOURNAL DES HALLES & MARCHÉS

Fondé par A. GODARD en 1874

Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

LYON-MARSEILLE

LYON-MARSEILLE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TÉLÉPHONE 31-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, Rue des Dominicaines.
Téléphone 32-64

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour toute la France..... UN AN 15 fr.
Etranger..... 20 fr.

Adresser un mandat-poste à l'ordre du Directeur

On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste.
Les abonnements sont reçus pour un an, ne paient d'avance et partent
du 1^{er} et du 16 de chaque mois. Ils continuent jusqu'à avis contraire.

TARIF DES ANNONCES

Annonces industrielles en 4^e page, sans contrat..... 0 fr. 75 la ligne
Reclames en troisième page..... 1 franc
Chronique troisième page..... 1 fr. 50
Chronique deuxième page..... 2 francs

Ces prix sont payables d'avance et à Lyon.

Prix spéciaux pour Contrats à l'année

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TÉLÉPHONE 31-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines.
Téléphone 32-64

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

CHRONIQUE DE LA BOUCHERIE
et du Commerce du Bétail

LE BÉTAIL AMÉRICAIN EN FRANCE

Pour faire face aux besoins de l'armée et ne pas affaiblir davantage le cheptel national, le Gouvernement a décidé d'importer de l'étranger non seulement des viandes frigorifiées, mais aussi du bétail vivant. L'intendance a été autorisée à passer des marchés pour l'introduction de 300.000 têtes de bétail bovin, en provenance, notamment, des Etats-Unis et du Canada. Les premiers arrivages de bestiaux venant de l'Amérique du Nord ont eu lieu récemment, en sujets des ornières de types Durham ou Aberdeen, tous en excellentes conditions. Ces arrivages qui ont eu lieu par le port de Saint-Nazaire, ont montré que le mode d'importation de bétail sur pied n'est pas à rejeter complètement, s'il est vrai que, sous forme de viandes frigorifiées, il y a plus de chances d'éviter les pertes. Le rendement en viande de ces animaux a été très satisfaisant; certains ont donné 60 pour cent.

L'objection que l'on peut faire à ce système réside dans le prix de revient assez élevé du kilogramme de viande, car les animaux avaient été achetés, en Amérique, sur la base de 1 fr. 15 le kilo vif. Or, les frais de transport ont atteint, par tête, 65 dollars, soit 336 fr. 70, de sorte que le kilogramme de viande revient après abattage, à un prix variant de 2,90 à 3 fr. On ne peut donc pas dire que ce système soit économique, mais il offre un moyen transitoire, vu la situation actuelle de notre élevage et nos besoins. On observe, du reste, que du bétail canadien qui n'a pas été abattu aussitôt après le débarquement, a périé, pendant 50 à 60 kilos par tête, ce qui a augmenté encore le prix de revient. Ces résultats confirment l'opinion de M. Moussier, à savoir que l'importation de viandes frigorifiées paraît seule vraiment économique.

LES IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE PORCS

Ce serait une erreur de croire que la guerre est seule cause de l'affaiblissement marqué constaté dans la production de la viande de porc. Il faut constater, en effet, que déjà, de 1911 à 1914, l'excédent des importations sur les exportations fut 123.029 têtes pour chacune des quatre années, preuve indubitable que, bien avant la guerre, nous ne produisions pas suffisamment de porcs pour la consommation nationale. En ce qui concerne la viande fraîche, l'excédent, dans le même sens, était de 26.094 quintaux; pour les viandes salées, 64.363 quintaux, et pour la charcuterie, 3.488 quintaux. Bien plus, voici, pour les six premiers mois de 1915, des chiffres très édifiants :

Porcs vivants (têtes), importations, 5.049; exportations, 3.393; différences en moins, 1.656. — Viande fraîche de porc (kilos) : 12.600; 27.800; 15.200. — Viandes salées (kilos) : 7.096.800; 360.700; 6.736.100. — Viandes pour l'armée (kilos) : 4.966.600; différence en moins, 4.966.600. — Charcuterie (kilos) : 504.200; 158.600; 345.600.

Le Quart de la Récolte des Vins
AUX ARMÉES

Le ministre de la guerre a bien voulu apporter des précisions à ses instructions confuses relatives à la réquisition du quart de la récolte des vins pour les armées et au sujet desquelles nous avions demandé quelques explications dans l'avant-dernier numéro du « Courrier du Commerce ».

Voici la note qui nous est adressée : « Pour faire suite aux instructions relatives à la réquisition de vins, M. le Ministre de la guerre vient de décider que l'administration de la guerre pourra, quand elle jugera nécessaire, réquisitionner jusqu'au quart des quantités de vin ordinaire, rouge ou blanc, de 1^{er} de la récolte 1915 existant chez les producteurs; »

« 2^e des entrées chez les négociants depuis le 1^{er} septembre 1915.

Les Sursis d'appel et les Boulangers

Par question écrite, M. Brenier a demandé à M. le ministre de la guerre : 1^o s'il est exact que les boulangers appartenant aux services auxiliaires ne peuvent plus être mis en sursis, même lorsque leur mobilisation entraîne la fermeture de leurs fonds de commerce et que par suite considérablement l'alimentation de la population civile; 2^o dans le cas de l'affirmative, s'il n'est pas d'avis d'autoriser, à titre exceptionnel, la mise en sursis de façon à ce qu'il y ait au moins un boulanger dans chaque commune.

Voici la réponse que M. Millerand fait à cette question :

« Les boulangers appartenant aux services auxiliaires peuvent être mis en sursis d'appel.

« La décision est prise par le général commandant la région lorsqu'une enquête sur place a démontré la nécessité absolue de la mise en sursis pour assurer l'alimentation en pain de la population civile. »

Nous prions instamment nos abonnés de bien vouloir joindre à tout renouvellement d'abonnement ou changement d'adresse, la dernière bande du journal. Celle-ci facilite considérablement nos recherches et évite toute confusion.

GRAINS ET FARINES

Marché de Lyon

Vendredi 15 octobre.

L'activité est très grande dans les campagnes où l'on procède aux travaux de semailles, aux arrachages des betteraves et aux récoltes d'arrière-saison.

Le manque de main-d'œuvre est encore plus accusé que l'an dernier à pareille époque, espérons cependant que nos populations agricoles réaliseront le même tour de force.

Les battages sont peu à l'arrière plan ils reprendront sans doute prochainement avec plus d'ampleur.

Notre marché aux grains de Lyon se tient cette après-midi par une température fraîche et humide. Cette semaine a d'ailleurs été pluvieuse, mais néanmoins les travaux extérieurs ont pu être poursuivis dans notre région comme dans la plupart des directions.

L'assistance n'est pas très dense, on constate l'absence à peu près complète de la culture.

BLES. — Quelques réquisitions se pratiquent dit-on dans certains départements et les commissions de ravitaillement payent depuis 28,50 départ les blés de 77 kilos avec des bonifications pouvant aller jusqu'à 30 fr. suivant le poids spécifique.

Cela n'a d'ailleurs eu aucune espèce d'influence sur nos marchés.

La discussion de la loi sur le ravitaillement civil a dû faire place à des débats plus urgents et plus pratiques. Nous pensons qu'elle ne sera pas renvoyée aux calendes grecques. En attendant on reste dans une incertitude qui permet aux avis les plus divers de se faire jour notamment en ce qui concerne la question du rétablissement des droits de douane. Les uns envisagent cette éventualité comme à peu près certaine, d'autres restent sceptiques.

En tout cas, on ne fait presque pas d'affaires en blés étrangers et au contraire il y a des offres de vente. C'est ainsi que l'on pourrait faire des blés Hardwinter n. 2 embarquement octobre-novembre de 32 à 32,25, des Manitoba n. 1 de 32,25 à 32,50, embarquement octobre-novembre, le tout aux 100 kilos wagon.

A l'origine, c'est une très grande fermeté qui est motivée par la hausse du fret.

Sur nos marchés aux grains français, les blés ont été tenus très fermement cette semaine parce que les paysans offrent très peu. Le cours de 31,50 au départ est le plus souvent pratiqué.

Sur notre place, on constate aujourd'hui une tenue excessivement ferme des cours se traduisant par quelques centimes de hausse pour diverses provenances.

En blés du rayon il y a des acheteurs à 32 fr. les 100 kilos rendus Lyon. Dans l'Allier, le Cher et la Nièvre, on ne trouve guère de vendeurs à moins de 31,50 les 100 kilos départ.

La Bourgogne nous fait quelques offres de 31,25 à 31,50 départ et il s'est traité un certain nombre de petites affaires dans ces limites.

Il ne se fait toujours à peu près rien avec la Beauce, la Touraine, l'Orléanais et le Poitou qui sont à des prix trop élevés pour notre place.

Les godelles d'Auvergne sont un peu moins chères. On a pu en traiter à 31,75 les 100 kilos départ.

On cote :
Blés du rayon (Lyonnais-Dauphiné-Bresse)..... 32
Blés du Centre (Allier, Cher, Nièvre)..... 32 35
Les 100 kilos rendus Lyon ou parité.

Les cours suivant s'entendent blés de la dernière récolte aux 100 kilos pris dans les gares de chaque provenance.

Blés de la Drôme..... 31 25
Blés de la Côte-d'Or..... 31 25
Blés de l'Yonne..... 31 25
Blés Saône-et-Loire..... 31 25
Blés Godelle d'Auvergne..... 31 60
Blés Aube, Marne, Haute-Marne..... 31 25
Blés de la Seine-et-Marne..... 31 35
Blés Sarthe et Mayenne..... 31 35
Blés Oise..... 31 25
Blés Somme, Seine-et-Oise..... 31 25
Blés Beauce..... 31 40
Blés Touraine..... 31 50
Blés Coteaux-du-Nord, Finistère..... 30 50
Blés Ile-et-Vilaine..... 31
Blés tuzelles-saïettes du Midi..... 32
Blés Aubaines-buissons Midi..... 31 31 25

FARINES. — Toujours même situation. On cote : farines rondes premières, 58 fr.; farines premières, 62 fr. les 125 kilos Lyon, sans escompte.

FARINES AMÉRICAINES. — Les cours sont assez bien tenus. On offre des farines de blés Manitoba, embarquement octobre-novembre ou décembre à 44 fr. wagons tous les ports et des farines américaines de Softwinter embarquement octobre-novembre de 45 à 45,50 les 100 kilos wagons.

ISSUES. — La demande pour les gros sons reste suivie.

On cote :
Sons gros..... 13 50
Recoupes..... 13 50
Fleurages blancs..... 19
Fleurages bis..... 19
Petits blés..... 19 50
Criblures blanches..... 18
Criblures noires..... 12 50
Les 100 kilos Lyon.

SEIGLES.

La hausse est constante et les vendeurs peuvent trouver de très bons prix car les acheteurs sont disposés à les payer. Malheureusement les offres font grandement défaut. Il s'est fait sur notre place quelques lots de la région à 26,50 départ.

On cote :
Seigles du Rhône et de la Loire..... 26 50
Seigles de l'Isère..... 26 50
Seigles de Champagne..... 26 50
Seigles du Centre..... 26 50
Les 100 kilos départ.

AVOINES. — La demande du Midi, du Sud-Ouest et de la région parisienne s'est beaucoup ralentie. Il en résulte que les prix des avoines ne suivent pas la tendance générale de fermeté ou de hausse et restent à peu près stationnaires.

A notre marché, on achète surtout les avoines du rayon que l'on peut encore obtenir vers 25 fr. rendu pour les grises et 25,50 rendu pour les noires. On fait quelques noirs du Centre sur la base de 25,50 les 100 kilos départ.

Il n'y a guère d'offres d'autres provenances qui d'ailleurs intéressent peu les acheteurs. Les avoines de Bretagne valent 24,75 les grises et 25 fr. les noires, les 100 kilos départ.

On cote :
Avoines nouvelles de la région lyonnaise noires..... 25 50
grises..... 25
Les 100 kilos, rendus Lyon ou parité.
Avoines noires du Centre..... 25 50
Avoines grises d'hiver Poitou-Centre..... 26
Les 100 kilos départ.

MAIS. — Les maïs sont un peu plus fermes. Il y a vendeurs de maïs jaunes Plata sur vapeurs arrivés tout récemment à 22 fr. nus palan Marseille ou nus quai Bordeaux. Pour embarquement octobre et novembre on tient 22,25 nus quai Bordeaux, et pour embarquement novembre et décembre 22,50 palan Marseille.

ORGES. — La cherté des orges va toujours en s'accroissant et à part quelques rares provenances, comme celles de Bretagne que l'on peut obtenir à 25,50 et 26 fr. départ, il faut payer au minimum 27 fr. et souvent plus cher. En Sarthe-Mayenne, dans le Poitou et dans le Centre on demande de 27 à 27,25 les 100 kilos départ, en Champagne 27,50.

SARRASINS. — Il se confirme que la récolte n'a pas donné les résultats attendus et cela explique la fermeté indubitable des cours tenus par les détenteurs. Aujourd'hui, on doit payer les sarrasins bretons de 19,25 à 19,50 les 100 kilos nus départ.

Marché de Marseille

Jeudi 14 octobre.

BLES. — Marché sans affaires. On cote : blés durs colon Algérie-Tunisie, 80 kilos, disponibles, 34 fr.; marchands, 78 kilos, 32,50; tendres, rien à la vente.

Ferd. et Max PALM, Courtiers-Représ.

— O MARSEILLE —

Jeudi 14 octobre.

GRAINS GROSSIERS. — Marché ferme par continuation. Prix inchangés. **Maïs.** — Nous pratiquons disponible : Plata jaunes, 24 fr.; rouges, 24,75; Tonkin jaunes, 23 fr.; Tonkin petits, 25 fr.; Annam roux pour volailles, 26,50; Egypte blancs, 24,50.

En livrable, on offre : livraison octobre, Plata jaunes, 23,75; rouges, 24,50; Tonkin, 23 fr.

Avoines Algérie-Tunisie. — On s'attend d'un moment à l'autre à ce que Tunis soit frappé d'interdiction d'exportation. En outre, par suite de la réquisition d'un grand nombre de bateaux, le fret est très difficile, et les offres de l'origine à des prix très élevés. Marché excessivement ferme.

Nous pratiquons disponible : machinées 49 kilos, 26 fr.; machinées 47 kilos, 25 fr.; indigènes, 23,75 nu quai Marseille.

Orges. — Nous pratiquons disponible : orges d'Amérique, 26,50 logé; Tunis, 24,50 nu; embarquement octobre, Tunis machinées blanches, 25 fr.; courantes, 24,50 nu quai Marseille.

J. MALLARD, courtier-représentant, 10, rue Pavé-d'Amour, MARSEILLE. — Grains, Bles, Issues, Farines.

Jeudi 14 octobre.

FARINES ET ISSUES. — Farines. Marché ferme, on cote : de 56 à 57 fr les halles farines premières.

En farines d'Amérique on recherche toujours le disponible ou le rapproché mais les offres sont peu abondantes. On offre pour embarquement septembre octobre, octobre novembre, de bonnes marques, de 44 à 45 fr. quai Marseille.

On offre également des qualités Américaines un peu secondaires embarquement octobre à 42 fr. quai Marseille.

Issues. — Marché ferme, sans grand changement. Nous cotons : son blanc tendre, 15 fr.; son rouge tendre, de 13,75 à 14 fr.; son dur, de 12 à 12,25; repasse blanche tendre, 15,25; repasse rouge tendre, 13,75; repasse dure, de 12,75 à 13 fr. Le tout aux 100 kilos nus gare Marseille, paiement comptant net.

R. B. et F. B. D. troisième, de 15,50 à 20 fr. logés, suivant qualité.

A. PFISTER, courtier, 32, rue Paradis, Marseille.

Marché de Paris

Mercredi 13 octobre.

Assistance peu nombreuse; on se plaint d'une façon générale de l'impossibilité de traiter des affaires suivies.

Blés indigènes. — La meunerie se montre d'autant plus réservée, qu'elle attend avec un peu d'impatience la décision du Parlement au sujet de la fixation d'un prix de réquisition. On ne veut pas aller à l'aventure. Les cotations suivantes prises au début de la réunion sont : provenances de l'Aube et de la Côte-d'Or, de 31,40 à 31,25; Aisne et Marne, de 30,90 à 31,40; Seine-et-Oise, de 31,40 à 31,20; Eure, 31,40; Yonne et Seine-et-Marne, de 31,20 à 31,40; Loiret et Eure-et-Loir, de 31,25 à 31,40; Bretagne, de 30 à 30,10; Oise et Somme, de 30,50 à 30,75; Ile-et-Vilaine et Loire-Inférieure, de 31 à 31,25. La tendance est plus calme vers la fin de la séance; les transactions sont d'une médiocrité désespérante.

Blés étrangers. — On ne s'occupe que des blés de Canada. Les Manitoba n. 1 valent de 33,75 à 34,25; les Manitoba n. 2 sont traités à 0,30 centimes au-dessous de ces prix. Le tout en caf, embarquement octobre-novembre et novembre-décembre.

Farines indigènes. — Chacun reste sur le qui-vive. La situation de la minoterie du camp retranché de Paris reste invariable. On maintient le prix de 65 fr. le gros sac. Les diverses provenances sont également inchangées et l'on traite sur la base de 43,35 à 43,75 les 100 kilos nus départ et 44,75 logés. Les offres sont plus abondantes.

Farines étrangères. — Calmes. Les américaines en vente sont tenues de 44 à 45,50 en dérivé, suivant les qualités, époques de livraison et ports. Les farines américaines varient suivant marques, de 46 à 48 fr. caf, sur novembre, décembre et janvier.

Sons et issues. — Les sons parisiens sont l'objet d'une assez active demande; ils valent de 12,75 à 13,25 suivant qualité, marchandise prise au moulin. En provenances des usines de l'est, on tient départ de 12,75 à 13,25, du Centre 13,25 à 13,50.

Seigles. — Les affaires sont très difficiles. On demande en seigles de Champagne, du Centre et du rayon de Paris, départ, de 26,50 à 26,75; les acheteurs ne consentent à payer que de 26,25 à 26,40 suivant qualité. Quelques lots sont traités à ces dernières conditions en fin de marché.

Avoines indigènes. — Très peu d'affaires par suite des réquisitions en culture de toutes marchandises; on n'a que peu d'égards pour les qualités diverses que l'on trouve, qu'elles soient plus ou moins chargées de matières étrangères. Prix plutôt nominaux. Nous notons aux 100 kilos départ : grises de Bretagne, de 24,50 à 24,70; noires de Bretagne, 24,35 à 24,50; noires du Centre, 26,10 à 26,25; grises d'hiver du Poitou, 26 à 26,25; grises de Beauce, 26 à 26,20; jaunes et blanches, 25,50 à 25,75.

Avoines étrangères. — La tendance est plus calme sur les marchés américains.

Il n'est guère question que des blanches Clipped de 27,75 à 28,75 caf, embarquement novembre-décembre.

Maïs. — On cote les maïs de la Plata en caf 21,50 sur octobre et 21 5/8 sur novembre.

Orges. — La marchandise est rare et très recherchée par la malterie. Aussi la fermeté s'accroît-elle dès le début du marché. On tient départ les provenances de Beauce et du Gâtinais de 29,25 à 29,50; les Sarthe, Mayenne, de 27,25 à 27,50; avant qualité : de Bretagne, 25,50 à 25,75; d'Ile-et-Vilaine, 25,90 à 26,40; de Champagne, 28 à 28,50.

Escourgeons. — Même situation générale que pour les orges; les offres sont rares et de faible importance. Les qualités de Beauce et du Gâtinais valent de 27,50 à 27,80; de Champagne, 27,25 à 27,60; de Somme et Oise, 27,25 à 27,50; du Poitou et des Charentes, 27,50 à 27,75 départ.

Sarrasins. — Offres restreintes. On tient en dernier lieu : Bretagne départ, 19,25 à 19,5; Normandie et Manche, 19,60 à 19,80; limousin, 19,50 à 19,75 départ grands réseaux.

Marché de Toulouse

Lundi 11 octobre.

Le syndicat général des grains, graines et farines nous communique les renseignements suivants :

Bladettes, blés supérieurs, de 26,50 à 27 fr. les 80 kilos; seigle, 20,50 à 21 fr. 75 hil.; orge, de 15 à 15,50 les 60 kilos; avoine, de 14,50 à 15 fr. les 50 kilos; maïs blanc, de 19,50 à 20 fr. les 50 kilos; haricots, de 55 à 60 fr. l'hectolitre; fèves, de 21,50 à 22 fr. les 65 kilos; vesces noires, de 21 à 22 fr. les 80 kilos.

Farines minot extra ou premières, 56 francs les 122 kilos; RG, de 22 à 23 fr. repasses, de 16 à 17,50; sons, de 14 à 14,50 les 400 kilos.

Rogé Tapie, courtier, 7, rue des Jardins, Toulouse. — Grains, farines, issues

ADJUDICATIONS

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Avis

Auxerre. — 20 octobre, à 15 heures, concours restreint pour conserves de légumes, choucroute, légumes secs, jambons, fromages, figues, dattes. Les cahiers des charges sont déposés à la Sous-Intendance d'Auxerre.

Besançon. 22 octobre, à 14 heures, 100 quintaux de confitures. Le minimum des offres est de 10 quintaux. Les livraisons devront être effectuées dans un délai de 12 jours à compter de la notification de l'approbation définitive.

Marseille. 18 novembre, 1915, à 10 heures du matin, à l'Hôtel de Ville, adjudication sur soumissions cachetées de l'entreprise des moutures de blés du service des substances de cette place à exécuter du 1^{er} janvier au 31 décembre 1916. En cas d'insuccès, réadjudication le 2 décembre 1915. S'adresser pour tous renseignements à la première Sous-Intendance militaire, 9, rue Ste-Victoire, à Marseille.

Orléans. — 18 novembre, à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, adjudication des moutures de blé et d'orge nécessaires au service des substances militaires dans la place d'Orléans du 1^{er} janvier au 31 décembre 1916.

Date extrême du dépôt des demandes 25 octobre 1915.

PAIN DE TROUPE A LA RATION

Résultats

Alençon. 11 octobre. — Adjudicataire, M. Gérard, minotier au Mesle-sur-Sarthe, à 0,35 le kilo.

Guéret. 7 octobre. — Adjudicataire, M. Jules Pivoteaux, à Bourges.

FOURRAGES A LA RATION

Résultats

Alençon. 12 octobre. — Adjudicataire, M. Rémy, à Sotteville-les-Rouen. Foin, 10 fr.; paille alimentaire, 8 fr.; paille de couchage, 8 fr.; avoine, 26,20; orge, 26,20 les 100 kilos.

Argentan. 12 octobre. — Adjudicataire, M. Gandré Vital, à La Bazoges (Sarthe). Foin, 10 fr.; paille alimentaire, 7,68; paille de couchage, 7,68; avoine, 28 fr.; orge, 26 fr. les 100 kilos.

Chambéry. 9 octobre. — Adjudicataire, M. Bourjaillat Joseph, à Lyon. Foin, 8 fr.; paille, 6 fr.; avoine, 25,40; orge, 24 fr. les 100 kilos.

Guéret. 7 octobre. — Pas de résultat. La réadjudication aura lieu le 19 octobre, à 14 heures.

La Valbonne. 11 octobre. — Adjudicataire, M. Perichon Joseph, à Lyon. Foin, 11 fr.; paille, 6,25; avoine, 24 fr.; orge, 20,50 les 100 kilos.

Sathonay. 11 octobre. — Adjudicataire, M. Bourjaillat Joseph, à Lyon. Foin, 7,50; paille, 6 fr.; avoine, 26 fr.; orge, 24,80 les 100 kilos.

Vienna. 12 octobre. — Adjudicataire, M. Essartial, à Valence. Foin, 9 fr.; paille, 4,50; avoine, 24,50; orge, 20,50; maïs, 22,50; farine d'orge, 27 fr. les 100 kilos.

VENTE DE FUMIERS

et dépollués des chevaux morts

Macon. — Samedi 20 novembre, à 14 heures, le dépôt de remonte, cours l'Évêque-Moreau, vendra en un seul lot les fumiers à provenir des chevaux du dépôt de la remonte et de son annexe de Macon pendant l'année 1916. L'effectif moyen journalier est de 120.

